



Rapport d'activité annuel 2008

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne





Rapport d'activité annuel 2008

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Sommaire

PREMIERE PARTIE – ACTIVITES MENEES A BIEN PAR SECTEUR D'ACTIVITE	7
1.1. PRINCIPAUX RÉSULTATS	7
1.2. RÉSULTATS PRINCIPAUX	10
1.3. ECARTS ENTRE LES PROJETS ET LA REALITE	11
DEUXIEME PARTIE – GESTION ET SYSTEMES DE CONTROLE INTERNES	12
2.1 NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE CONTRÔLE DE L'AGENCE	12
Aperçu général	12
Mode de gestion & Circuits financiers	13
2.2 FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE CONTRÔLE INTERNE POUR UNE GESTION EFFICACE.	14
Rapport sur le respect des critères requis	14
Rapport sur le fonctionnement et l'efficacité de l'application des normes de contrôle interne pour une gestion efficace	15
Conclusion générale	18
2.3 COMPOSANTS POUR UNE ASSURANCE RAISONNABLE DE L'ORDONNATEUR	19
Résultats des audits indépendants réalisés durant l'année couverte par le rapport	19
Suivi des plans d'action en réponse à l'audit réalisé dans les années précédentes	20
TROISIEME PARTIE – LES RESERVES ET LEUR IMPACT SUR LA DECLARATION	21
3.1 CRITERE D'IMPORTANCE RELATIVE UTILISE (MATERIALITE)	21
3.2 DÉFINITION DES RÉSERVES	21
3.3 CONCLUSIONS GENERALES DE L'IMPACT COMBINE DES RESERVES SUR LA DECLARATION EN TANT QUE TOUT.	21
QUATRIEME PARTIE – DECLARATION D'ASSURANCE	22

CINQUIÈME PARTIE – ANNEXES	23
5.1 PROJET DE COMPTES ANNUELS ET DE RAPPORTS FINANCIERS	23
Tableau 1 – Exécution des engagements de crédits en 2008	23
Tableau 2 – Exécution de paiements de crédits pour 2008	25
Tableau 3 – Situation des engagements restant à liquider au 31/12/2008	27
Tableau 4 – Délais de paiement et suspension des délais de paiement	28
Tableau 5 – Situation des revenus et recettes en 2008	29
Tableau 6 – Classement chronologique des injonctions de récupération	29
Tableau 7 – Dérogations aux injonctions de récupération	29
Tableau 8 – Procédures négociées et résumé des contrats	30
Tableau 9 – Contrats de construction et contrats secrets	30
Tableau 10 – Compte de résultat économique	31
Tableau 11 – Bilan	32
Tableau 12 – Hors bilan	32

Première partie

Activités menées à bien par secteur d'activité

1.1 Principaux résultats

En 2008, dans le cadre de la réalisation de son objectif consistant à collecter des données et des informations comparables en vue de fournir aux décideurs politiques de l'UE une base factuelle solide destinée à leur servir de soutien pour la définition des modalités de mise en œuvre du droit communautaire et l'élaboration de mesures intégrées visant à faire respecter les droits fondamentaux, l'Agence a réalisé son projet jusque-là le plus considérable. Il s'agit d'une enquête quantitative, déployée à l'échelle de l'Union européenne parmi des groupes d'immigrants et de ressortissants de minorités ethniques sélectionnés, concernant leur vécu de la discrimination et de la victimisation criminelle (EU-MIDIS – Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination). Grâce à ce même questionnaire standardisé, l'étude a permis de recueillir des données statistiques comparables sur les opinions des groupes minoritaires concernant la discrimination et sur leur perception de la discrimination dans différents États membres. Il s'agit de la première enquête paneuropéenne de ce type fournissant des données comparables relatives aux minorités. Les résultats de l'enquête ainsi que des analyses les concernant seront diffusés en 2009, dans le cadre d'une manifestation organisée en coopération avec la Présidence de l'UE.

Toujours dans le cadre de la réalisation de cet objectif, l'Agence a également mené à bien une enquête quantitative auprès des écoles dans trois États membres de l'UE portant sur «le racisme et la marginalisation sociale». Comme EU-MIDIS, l'enquête a permis de collecter au moyen d'un questionnaire standardisé des données comparables sur les opinions relatives à la discrimination et sur la perception de la discrimination de ressortissants de groupes minoritaires dans différents États membres. Les constats établis par cette enquête et les analyses les concernant seront également diffusés en 2009 parmi les principales parties prenantes et instances de décision politique (Commission européenne, États membres, société civile). Dans le cadre d'une autre initiative visant à soutenir les décideurs politiques (en l'occurrence, les ministères concernés des États membres et les services répressifs) appelés à élaborer des mesures visant à faire respecter les droits fondamentaux, l'Agence a collecté des exemples de bonnes pratiques concernant la réponse à apporter au profilage ethnique discriminatoire appliqué par les agents des services répressifs, des douanes et des instances chargées du contrôle des frontières. L'ouvrage intitulé « Ethnic profiling : good practices handbook » («Guide des bonnes pratiques en matière de profilage ethnique»), qui sera établi au terme de ce projet, sera publié en 2009 et sera utilisé, conjointement avec les résultats de EU-MIDIS concernant le vécu des contrôles de police par les membres de groupes minoritaires, pour élaborer des supports de formation à l'intention des

officiers des services de police, et ce en collaboration avec les Agences CEPOL et FRONTEX de l'Union européenne.

Un autre objectif de l'Agence consiste à fournir des conclusions et avis, fondés sur des faits établis issus de la recherche scientifique, pour permettre aux décideurs politiques communautaires de répondre à l'impératif de protection et de promotion des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre de la législation communautaire. Dans cette optique, l'un des principaux outils mis à disposition par l'Agence est le Rapport annuel sur les droits fondamentaux. Sur la base de données secondaires recueillies par les contractants de l'Agence (les réseaux RAXEN et FRALEX), le Rapport annuel a été consacré à un examen de la situation en matière de racisme, de xénophobie et d'intolérance associée ainsi que des bonnes pratiques visant à réprimer ces phénomènes au sein des États membres. Le Rapport annuel, qui présente par ailleurs des conclusions et avis à l'intention des institutions européennes et des États membres, a été présenté en juin 2008 à la commission LIBE du Parlement européen et, dans sa résolution du 14 janvier 2009 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne 2004-2008, le Parlement européen a invité les États membres et la Commission européenne à se conformer aux recommandations exposées dans le rapport annuel de l'Agence.

Toujours en vue de fournir des avis fondés sur des faits établis aux décideurs politiques de l'UE et à la demande de la Présidence de l'UE, l'Agence a présenté un avis sur la proposition de la Commission relative à une décision-cadre du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) à des fins répressives. Dans son avis, l'Agence a dressé une vue d'ensemble des aspects pertinents à prendre en considération en termes de droits fondamentaux, en plaçant l'accent sur le droit au respect de la vie privée, le droit à la protection des données et l'interdiction de la discrimination. Le 28 novembre 2008, le Conseil JAI a adopté le rapport de la Présidence sur les données des dossiers passagers (PNR), qui comportait de nombreux éléments mis en exergue dans l'avis de l'Agence. Par ailleurs, dans la « proposition de la commission LIBE pour une recommandation du Parlement européen au Conseil sur le problème du profilage, notamment sur la base de l'appartenance ethnique et de la race, utilisé dans la lutte contre le terrorisme, l'action répressive, l'immigration, les douanes et le contrôle aux frontières du 12 décembre 2008 », l'avis de l'Agence sur les données des dossiers passagers a été mentionné à plusieurs reprises comme étant l'un des fondements de la recommandation.

De plus, en réponse à la demande du Parlement européen, l'Agence a publié une analyse juridique comparative de la situation en matière d'homophobie et de discrimination fondées sur l'orientation sexuelle au sein de l'Union européenne. La commission LIBE du Parlement européen a tenu une audition publique le 8 décembre 2008 sur « Combattre la discrimination au-delà de l'emploi: le nouvel article 13 de la directive ». L'Agence a été conviée à cette audition afin d'y présenter les résultats de l'analyse juridique comparative. Toujours dans le but de fournir une assistance fondée sur des éléments probants aux institutions communautaires, l'Agence a publié un « rapport d'incident » détaillé, qui retrace de manière factuelle

et impartiale les violences dirigées contre les Roms dans le quartier de Ponticelli, à Naples, Italie. Le rapport d'incident de l'Agence a été utilisé comme élément à charge dans le rapport sur l'urgence de mettre en place des camps nomades établi par la délégation de la commission LIBE en visite en Italie les 18 et 19 septembre 2008.

L'Agence poursuit également l'objectif de sensibiliser le public aux droits fondamentaux et se donne pour mission de diffuser activement des informations relatives à ses activités. Dans ce contexte, l'Agence a coorganisé avec la Présidence de l'UE une conférence sur les droits fondamentaux axée sur le thème de la liberté d'expression (tenue à Paris, les 8 et 9 décembre 2008). La conférence a coïncidé avec le soixantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et s'est articulée autour de cinq thèmes: la liberté d'expression dans une société démocratique; la liberté d'expression et le développement de nouveaux médias; la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée; les défis posés à la liberté d'expression; et la liberté d'expression et la diversité dans les médias. Les conclusions de la conférence seront directement mis à profit dans les activités de l'Agence concernant les médias et la diversité et dans un programme de formation à l'intention des journalistes et professionnels des médias. Il convient de souligner en particulier que l'Agence coopère actuellement avec l'Union européenne de radio-télévision (UER) à une réflexion sur les questions des médias et de la diversité. Cette collaboration s'est concrétisée par la rédaction d'un «guide pratique pour les émissions d'information dans les télévisions de service public». Élaboré par des professionnels des médias sous les auspices de l'UER, le guide explique aux journalistes de télévision comment refléter la diversité culturelle de la société dans les programmes d'information et d'actualités, et consacre de nombreuses pages à la représentation des minorités ethniques, culturelles et religieuses. L'Agence a publié le guide en anglais et en français (un premier tirage de 1000 exemplaires a été épuisé en 3 mois), dans le but de sensibiliser les médias à des problèmes qu'elle avait identifiés dans le cadre de son travail sur les médias et le racisme. Afin de promouvoir l'application pratique du Guide, l'Agence et l'UER ont organisé un séminaire de formation de formateurs d'une journée, dont les participants - directeurs des ressources humaines, producteurs de télévision, rédacteurs en chef et médiateurs en éthique journalistique - provenaient de 13 États membre de l'UE. Selon les formulaires d'évaluation remplis par les participants, le séminaire a été accueilli de manière très positive.

Dans le contexte de la sensibilisation du public aux droits fondamentaux et à l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel, l'Agence a organisé la 2ème journée de la diversité (la première ayant eu lieu en 2007) à l'Hôtel de ville de Vienne le 10 novembre 2008. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec la ville de Vienne, les écoles locales, et la participation de jeunes venus des pays communautaires voisins de l'Autriche (Hongrie, Slovaquie et République Tchèque). Des groupes de jeunes en provenance de villes partenaires du Réseau de communautés locales (Barcelone, Bradford, Sheffield) ont par ailleurs été invités à venir à Vienne. La Journée de la Diversité a donné l'occasion aux jeunes de faire connaissance de façon interactive avec l'Agence et des ONG spécialisées dans les

droits de l'homme. Cette manifestation a favorisé la connaissance et la compréhension des droits fondamentaux dans un cadre informel et le nombre de jeunes participants a augmenté, passant de 2 000 en 2007 à 3 000 en 2008.

L'Agence s'est également fixé comme objectif d'enregistrer les informations et données pertinentes, objectives, fiables et comparables qu'elle collecte. Dans ce contexte, les ressources documentaires en ligne de l'Agence revêtent un intérêt particulier. En 2008, les bases Database et InfoBase ont été fusionnées pour constituer InfoPortal (en ligne depuis novembre dernier). Le portail propose notamment des sources de jurisprudence actualisée, des publications et des statistiques sur la violence et la criminalité à caractère raciste.

1.2 Résultats principaux

- Rapport annuel sur les questions relatives aux droits fondamentaux.
- Avis sur l'utilisation des données des dossiers passagers: avis de l'Agence sur la proposition de la Commission pour une décision-cadre du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) à des fins répressives.
- Homophobie: Homophobie et Discrimination fondées sur l'Orientatation Sexuelle au sein des États membres de l'UE, première partie: Analyse juridique.
- Ponticelli: rapport d'incident: violences contre les Roms dans le quartier de Ponticelli à Naples, Italie.
- Conférence sur les droits fondamentaux: organisée à Paris les 8 et 9 décembre 2008.
- Médias et diversité: guide de la diversité pour les émissions d'information sur les télévisions de service public, guide de la diversité du séminaire de formation des formateurs.
- Journée de la diversité: journée de la diversité à Vienne le 10 novembre 2008.
- InfoPortal: fusion de Database et Infobase.

Les résultats suivants furent atteints en 2008 mais publiés en 2009:

- EU-MIDIS: rapport technique, rapport de résultats, résumé, données d'enquête complètes.

1.3 Ecart entre les projets et la réalité

En 2008, un certain nombre de facteurs ont influencé la mise en œuvre du Programme de travail annuel de l'Agence. En premier lieu, pendant presque la totalité du premier semestre, l'Agence a axé son travail sur les domaines du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Ceci s'explique par le fait que le cadre pluriannuel, le fondement juridique qui permettra à l'Agence d'étendre ses activités aux nouveaux domaines exposés dans son mandat, a été adopté tardivement dans l'année 2008. En second lieu, l'adoption tardive du cadre pluriannuel a nécessité la formulation et l'adoption d'un Programme de travail annuel, qui a encore été modifié ultérieurement afin d'inclure certains des nouveaux domaines de l'Agence. En troisième lieu, en raison de la nomination tardive du directeur, les nouveaux recrutements rendus nécessaires par le mandat élargi de l'Agence ont dû être laissés en suspens pendant presque toute l'année 2008. Finalement, un certain nombre de facteurs imprévus (à savoir, la demande par la Présidence de l'UE d'un avis sur les questions liées aux PNR, et les événements violents de Ponticelli en Italie) auxquels l'Agence est tenue de réagir, ont requis la réaffectation des ressources tant humaines que financières prévues pour certaines activités inscrites au Programme de travail annuel 2008.

L'effet conjugué des facteurs exposés ci-dessus s'est traduit par le report de l'exécution d'un certain nombre d'activités prévues dans le Programme de travail annuel pour 2008. A titre d'exemple, deux études thématiques («évaluation comparative des mesures de protection des données et des institutions pertinentes» et «impact de la directive relative à l'égalité raciale») ont été reportées à 2009.

L'Agence a pris des mesures concrètes et continue de déployer des efforts afin de prévenir de telles situations à l'avenir. En premier lieu, le recrutement évolue très vite et il est prévu qu'à partir de la fin 2009, l'Agence bénéficie d'un tableau des effectifs complet. En second lieu, les projets de l'Agence ont été classés en deux catégories dans le programme de travail annuel pour 2009: les projets essentiels d'une part, et ceux dont l'exécution peut être reportée de l'autre. Ceci permettra à l'Agence de répondre aux demandes inopinées émanant de parties prenantes et/ou aux imprévus en réduisant au minimum les bouleversements dans sa programmation opérationnelle et les activités relevant de son cœur de métier. Enfin, le processus de formulation et d'adoption du Programme de travail annuel est rationalisé constamment. Ces efforts ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Le Programme de travail annuel 2009 a été adopté avant le début de l'année de sa mise en œuvre. On peut également espérer que le Programme de travail annuel 2010 sera adopté avant la mi-2009 et le Programme de travail 2011 avant fin 2009. Une adoption précoce des Programmes de travail annuels est évidemment de nature à faciliter et à améliorer considérablement la planification opérationnelle de l'Agence.

Deuxième partie

Gestion et Systèmes de contrôle internes

2.1 Nature et caractéristiques du risque et des environnements de contrôle de l'Agence

Aperçu général

L'objectif de l'Agence est de collecter, enregistrer et analyser des données dans le domaine des droits fondamentaux. À partir de ses analyses, l'Agence diffuse les informations pertinentes à ses parties prenantes, aux institutions, organes, offices et Agences de l'Union européenne, ainsi qu'aux États membres. Ces informations visent à soutenir les parties prenantes de l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre de la législation communautaire ou de la formulation d'orientations pour la protection et la promotion des droits fondamentaux.

Pour atteindre son objectif, l'Agence collecte des données via ses contractants-cadres, organise des réunions avec des experts externes et, le cas échéant, met sur pied des groupes de travail ad hoc. Ces contractants-cadres procèdent à la collecte de données sur la base de spécifications techniques élaborées par des membres du personnel expérimentés compte tenu de la nature du risque et de l'environnement de contrôle. Les données obtenues sont évaluées et examinées par l'Agence. Sur la base de ces données, l'Agence formule des analyses, des conclusions et des avis qui sont communiqués à ses parties prenantes. Les activités de communication et de sensibilisation consistent en un dialogue avec la société civile ; la publication de rapports, de conclusions et d'avis ; l'organisation de manifestations et de conférences ; la gestion de la présence de l'Agence sur l'Internet, etc.

Les activités de collecte de données peuvent impliquer des risques, tels que des méthodes de collecte médiocres, la non-comparabilité ou la collecte de données non pertinentes et l'impossibilité de collecter des données répondant aux objectifs de l'Agence. Afin de parer à ces problèmes, l'Agence définit clairement le type de données à collecter dans les cahiers des charges de ses procédures d'appel d'offres. Elle s'assure par ailleurs que les contractants-cadres rassemblent le même type de données pour tous les États membres. L'Agence contrôle la qualité des données collectées afin de s'assurer que les informations présentées à ses parties prenantes sont de la plus haute qualité.

Les activités de recherche sont souvent menées à bien sur la base d'enquêtes. Les opinions de répondants trop enthousiastes, questionnaires ambigus ou déstructurés, taux de réponse peu élevés et une base d'échantillonnage traduisant

un parti pris sont autant de risques potentiels inhérents à cette activité. L'Agence administre ses procédures d'appel d'offres concernant des activités de recherche en se basant sur le principe selon lequel les questionnaires doivent être sans équivoque et aussi brefs que possible. Les questionnaires sont soigneusement sélectionnés afin d'être spécifiques au sujet et pertinents, tout en évitant les questions de nature hypothétique. Les questions qui pourraient conduire les personnes interrogées à formuler des réponses spécifiques font l'objet d'une attention particulière.

L'Agence conçoit les critères de sélection de ses procédures d'adjudication en maintenant un équilibre entre capacité professionnelle des contractants potentiels et principe de non-discrimination. Durant la phase de sélection, les opérateurs économiques sont filtrés et ceux qui sont désignés comme non aptes à réaliser les tâches en raison de leur capacité financière ou technique en sont exclus. La phase d'attribution prend en considération la qualité des offres techniques. L'Agence attribue les contrats liés à ses activités aux opérateurs économiques offrant une utilisation optimale des ressources financières.

Les contrats d'une valeur supérieure à 60 000 euros sont évalués par un comité d'évaluation. Ce comité est constitué de cinq membres sans aucun lien hiérarchique et représentant au moins deux départements différents. Chaque membre du comité d'évaluation remplit une déclaration d'absence de conflit d'intérêts avant le début de la procédure. En cas de conflit d'intérêt, le directeur de l'Agence remplace le membre en question.

Mode de gestion & Circuits financiers

L'Agence exécute son budget de manière centralisée et en effectue directement les tâches d'exécution. Le flux de travail financier (Modèle 2: partiellement décentralisé) respecte le principe du «double regard». Les parties opérationnelle (obtention de résultats) et financière (légalité et régularité de la transaction) du flux de travail sont réalisées par des acteurs financiers différents. Le démarrage des opérations relève de la responsabilité du département concerné. Un membre du même département n'occupant pas un rang hiérarchique inférieur à celui de l'agent initiant les opérations effectue la vérification opérationnelle. L'initiation financière est centralisée au sein du département Administration – Finances. La fonction de vérification financière est également centralisée dans ce même département et prise en charge par un personnel compétent en termes d'expériences, qualifications, capacités et compétences professionnelles. Après ces contrôles, la transaction est transmise à l'ordonnateur compétent.

En 2008, l'Agence comptait un ordonnateur, un directeur et trois ordonnateurs par délégation, les chefs de département. Les compétences de cette délégation se limitaient aux transactions d'une valeur inférieure ou égale à 60 000 euros, à l'exception de la délégation du directeur administratif qui n'était soumise à aucune limite afin d'assurer la continuité du service en l'absence du directeur.

2.2 Fonctionnement et efficacité de la mise en œuvre des normes de contrôle interne pour une gestion efficace

Les normes de contrôle interne de l'Agence s'articulent autour de cinq «grands axes»: environnement de contrôle, gestion des performances et des risques, information et communication, activités de contrôle et audit et évaluation. En se basant sur ces normes, l'Agence a développé et mis en œuvre des systèmes de contrôle internes. Son objectif est d'assurer un équilibre adéquat entre les risques potentiels et les contrôles requis afin de minimiser ces risques.

Le fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle internes sont évalués sur la base de:

- l'expérience relative à l'opération du système de contrôle – base sur laquelle le système de contrôle interne a effectivement géré l'exposition à des risques clés;
- la capacité humaine – en termes de compétences du personnel et d'allocation de ressources; et
- la capacité des systèmes et procédures – basée sur l'autosuffisance des systèmes existants pour la réduction au minimum des risques clés.

L'évaluation des systèmes de contrôle interne est basée sur les connaissances en gestion acquises au cours d'opérations quotidiennes, de rapports de gestion, de rapports d'audit, de programmes d'évaluation de dépenses et de résultats à des tests de contrôle clés.

Rapport sur le respect des critères requis

Critères ayant obtenu des résultats concluants

Selon les critères de la norme de contrôle interne n° 15, les procédures utilisées au sein de l'Agence doivent être pleinement documentées, actualisées et disponibles à tout le personnel concerné. En 2008, l'Agence a commencé à actualiser ses notes d'instruction, manuels et principes directeurs au moyen de procédures présentant une structure commune. Cette structure consiste en des sections telles que le fondement juridique qui régit la procédure, son objectif, les risques inhérents, les acteurs associés, les étapes à suivre, le contrôle et les informations liées à la Protection des données. Les différentes étapes et leurs options possibles sont illustrées dans des organigrammes.

Par ailleurs, l'Agence a conçu sa procédure afin qu'elle tienne compte des fonctions sensibles. L'objectif est de renforcer la norme de contrôle interne n°15 et de réduire au minimum les risques associés.

Conditions requises auxquelles l'Agence n'a pas entièrement répondu

L'Agence respecte toutes les conditions requises exposées dans les normes de contrôle interne. Conformément à la norme de contrôle interne n°18, l'Agence conserve un registre des exceptions. À partir de ce registre, tous les cas, dans des circonstances exceptionnelles, de dérogations aux contrôles ou d'écart par rapport aux politiques et procédures établies, sont consignés par écrit, justifiés et approuvés préalablement à toute action.

En 2008, huit exceptions ont été enregistrées. Trois étaient liées à l'article 62 du règlement financier de l'Agence selon lequel l'ordonnateur compétent doit procéder à un engagement budgétaire avant de conclure un engagement juridique.

Trois exceptions concernaient des limitations quant à la confirmation de l'efficacité des transactions. L'Agence a conclu des contrats-cadres sur la base de listes de prix officielles et l'accès à ces listes n'a pas été accordé.

Dans deux cas, l'Agence a été contrainte d'accepter des prix supérieurs à ceux convenus dans les termes et conditions du contrat-cadre. Le rejet de l'offre du contractant aurait fortement risqué de ternir la réputation de l'Agence, sans parler des répercussions sur la mise en œuvre sans heurts de son Programme de travail annuel. L'Agence doit publier à nouveau l'appel d'offres en question.

L'Agence prend les mesures nécessaires pour traiter ces questions.

Rapport sur le fonctionnement et l'efficacité de l'application des normes de contrôle interne pour une gestion efficace

Composant 1 – Environnement de contrôle

Résumé de la situation

En 2008, l'Agence a défini la procédure de gestion des fonctions sensibles;¹ en raison de la limitation des ressources allouées et de la rotation du personnel, il s'est avéré que la politique ne pouvait être entièrement exécutée. En 2009, une fois le tableau des effectifs complété, l'Agence finalisera l'inventaire des fonctions sensibles et mettra en œuvre cette politique selon ses moyens.

Le cadre pluriannuel de l'Agence a été adopté en février 2008. Ce document établit les neuf thématiques que l'Agence traitera dans les années à venir.

¹ Les fonctions sensibles sont celles qui, à cause soit de la nature des activités impliquées, soit du contexte dans lequel une activité est menée à bien, pourraient nuire aux intérêts de l'Agence.

Ce document exigeait une nouvelle stratégie pour définir les objectifs à long terme et classer les neuf thématiques par ordre de priorité pour les années à venir. Cette stratégie sera finalisée en 2009.

Niveau de contrôle	Critères d'évaluation		
	Expérience du fonctionnement du système de contrôle	Capacité (personnel)	Capacité (systèmes & procédures)
Amélioration majeure requise	N/A	N/A	N/A
Amélioration requise	N/A	N/A	Fonctions sensibles
Pas d'amélioration/ amélioration mineure requise	N/A	N/A	Le descriptif de la mission de l'Agence doit être actualisé conformément à son nouveau mandat

Conclusion

Aucune erreur de contrôle significative n'a été observée durant cet exercice. Seule la mise en œuvre de la politique des fonctions sensibles doit être améliorée, tout comme le descriptif de la nouvelle mission

Composant 2 – Performances et gestion des risques

Résumé de la situation

En 2008, l'Agence a déterminé et approuvé les fondements de l'exécution du budget fondé sur les activités. Il n'a pas été exécuté au cours de cette année dans l'attente de l'établissement d'une interface entre différentes applications.

Niveau de contrôle	Critères d'évaluation		
	Expérience du fonctionnement du système de contrôle	Capacité (personnel)	Capacité (systèmes & procédures)
Amélioration majeure requise	N/A	N/A	N/A
Amélioration requise	N/A	N/A	N/A.
Pas d'amélioration/ amélioration mineure requise	N/A	N/A	L'Agence doit actualiser son budget basé sur les activités

Conclusion

En 2008, l'Agence a restructuré son Programme de travail annuel et présenté le Programme pour 2009 dans le but de respecter à la lettre l'approche du budget basé sur les activités. Cette nouvelle présentation formule des objectifs INTELLIGENTS et des indicateurs de performance qui permettent une meilleure gestion afin d'identifier les déficits et d'évaluer les résultats.

Composant 3 – Information et communication

Résumé de la situation

En 2008, l'Agence a reporté un montant considérable de crédits de paiements.

Niveau de contrôle	Critères d'évaluation		
	Expérience du fonctionnement du système de contrôle	Capacité (personnel)	Capacité (systèmes & procédures)
Amélioration majeure requise	N/A	N/A	N/A
Amélioration requise	N/A	N/A	N/A
Pas d'amélioration/ amélioration mineure requise	N/A	N/A	Rapport d'avancement concernant la mise en œuvre du Programme de travail annuel de l'Agence

Conclusion

L'exécution des budgets 2007 et 2008 a débuté durant le deuxième trimestre des exercices correspondants en raison de difficultés particulières dans l'adoption du Programme de travail annuel de l'Agence. L'Agence a développé une application en ligne pour le contrôle de la mise en œuvre du Programme de travail annuel. Grâce à ce rapport, l'Agence sera en mesure d'identifier des déviations par rapport aux prévisions initiales et d'adopter les mesures correctives adéquates. L'application sera entièrement opérationnelle en 2009.

Composant 4 – Activités de contrôle

Résumé de la situation

Au cours de l'année 2008, le service d'audit interne a attiré l'attention sur un problème relatif à une procédure de passation de marché pour laquelle le marché a été publié après la date limite.

Niveau de contrôle	Critères d'évaluation		
	Expérience du fonctionnement du système de contrôle	Capacité (personnel)	Capacité (systèmes & procédures)
Amélioration majeure requise	N/A	N/A	N/A
Amélioration requise	N/A	N/A	N/A
Pas d'amélioration/ amélioration mineure requise	N/A	N/A	Le processus de passation de marché doit être renforcé

Conclusion

L'Agence redéfinit actuellement sa procédure de passation de marché. Les acteurs concernés recevront des instructions et des principes directeurs clairs les informant des objectifs et des risques inhérents éventuels.

Composant 5 – Audit et évaluation

Niveau de contrôle	Critères d'évaluation		
	Expérience du fonctionnement du système de contrôle	Capacité (personnel)	Capacité (systèmes & procédures)
Amélioration majeure requise	N/A	N/A	N/A
Amélioration requise	N/A	N/A	N/A
Pas d'amélioration/ amélioration mineure requise	N/A	N/A	N/A

Conclusion générale

Les systèmes de contrôle interne de l'Agence sont entièrement fiables et ne présentent aucun signe de déficience susceptible de donner lieu à des réserves. Ils fournissent une assurance raisonnable concernant l'efficacité et l'efficacités du

fonctionnement de l'Agence ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Quelques améliorations mineures (consulter tableaux ci-dessus) doivent être mises en œuvre en 2009.

2.3 Composants pour une assurance raisonnable de l'ordonnateur

Résultats des audits indépendants réalisés durant l'année couverte par le rapport

Cour des comptes européenne

À la date de l'adoption du présent rapport annuel d'activité, l'Agence n'a pas encore reçu les observations finales de la Cour des comptes européenne.

Service d'audit interne

Le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne a mené en 2006 un audit général suite auquel 26 recommandations ont été formulées. Vingt-cinq d'entre elles avaient d'ores et déjà été appliquées lorsque le SAI a effectué sa visite de contrôle en 2007.

La recommandation principale était liée à la supervision du recrutement par le conseil de direction jusqu'à la nomination du directeur. Par conséquent, le directeur ayant intégré son poste le 1^{er} juin 2008, cette recommandation devient caduque.

Évaluation ex-post de l'Observatoire européen des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites (2002-2007)

La Commission européenne a chargé le cabinet Deloitte & Touch de réaliser une évaluation ex-post axée sur l'évaluation de la mise en œuvre du mandat de l'Observatoire européen des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites (EUMC), conformément aux spécifications de son règlement fondateur² et l'évaluation de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité et de l'utilité de l'EUMC. Il convient de rappeler que ce rapport concerne la période 2002-2007, et que, entre temps, l'EUMC a été remplacée par la FRA (Agence des droits fondamentaux). En conséquence, les conclusions/recommandations formulées par le contractant concernent désormais la FRA.

² Règlement (CE) n° 1035/97 du Conseil du 2 juin 1997 portant création d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

Le rapport d'évaluation ex-post est disponible sur www.fra.europa.eu.

Suivi des plans d'action en réponse à l'audit réalisé dans les années précédentes

Les observations formulées par la Cour des comptes européenne en 2007 n'ont pas remis en cause sa déclaration de conformité. En conséquence, la décharge a été accordée. Par ailleurs, les recommandations de l'ensemble du service d'audit interne ont été appliquées.

Troisième partie

Les réserves et leur impact sur la déclaration

3.1 Critère d'importance relative utilisé (matérialité)

La matérialité est le fondement de la définition de carences significatives en termes qualitatif et quantitatif. Le critère de matérialité utilisé par l'Agence et le mode d'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de l'Agence, aux risques pour la réputation de l'Agence, aux carences significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de l'Agence. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base de leur nature, contexte, portée, durée, des mesures compensatoires, des actions correctives, etc.

En termes quantitatifs, une carence est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2% du budget de l'Agence pour ce domaine d'activités. Par ailleurs, la faiblesse doit supposer un risque significatif pour la réputation.

3.2 Définition des réserves

Aucune réserve

3.3 Conclusions générales de l'impact combiné des réserves sur la déclaration en tant que tout.

Non applicable

Quatrième partie

Déclaration d'assurance

Je soussigné, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

En ma qualité d'ordonnateur,

- Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véridiques³
- Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex-post, les observations du service d'audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

- Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence et des institutions en général.

Fait à Vienne, le 15 juin 2009.



Morten Kjaerum
Directeur

³ Sincères et véridiques signifient dans ce contexte que la perspective de l'état des affaires dans le service est fiable, complète et correcte.

Cinquième partie

Annexes

5.1 Projet de comptes annuels et de rapports financiers

Tableau 1 – Exécution des engagements de crédits en 2008⁴

Titre Chapitre	Description Chapitre	Engagement crédits autorisés (en €)	Engagements réalisés (en €)	%
1	Personnel			
A-11	Personnel en activité	4 240 771	3 968 441	94%
A-13	Missions et déplacements	217 125	217 125	100%
A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	13 000	12 676	98%
A-15	Mobilité, échange de fonctionnaires et d'experts	108 778	108 778	100%
A-16	Service social	118 229	118 229	100%
A-17	Frais de réception et de présentation	3 000	2 560	85%
	Total du titre I	4 700 903	4 427 809	94%
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement			
A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	859 502	853 085	99%
A-21	Traitement des données	887 165	887 165	100%
A-22	Biens meubles et frais accessoires	78 000	66 656	85%
A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	214 288	209 767	98%
A-24	Affranchissement et télécommunications	95 361	95 361	100%
A-26	Études, enquêtes, consultations	386 270	386 270	100%
	Total titre II	2 520 586	2 498 304	99%
3	Dépenses de fonctionnement			
B-31	Réseaux	2 764 806	2 702 003	98%
B-32	Recherches et études	1 712 860	1 668 321	97%
B-33	Information et communication	2 210 000	1 933 796	88%
B-34	Relations avec les Communautés européennes	1 298 019	1 218 876	94%
B-39	Réserve pour le Titre III	0	—	—
	Total du titre III	7 985 685	7 522 996	94%
4	Autres dépenses			
B-42	RAXEN_CT	138 379	4 654	3%
	Total du titre IV	138 379	4 654	3%
	Total général	15 345 553	14 453 763	94%

⁴ Les engagements de crédits autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les engagements de crédits divers pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

% d'exécution des engagements de crédits

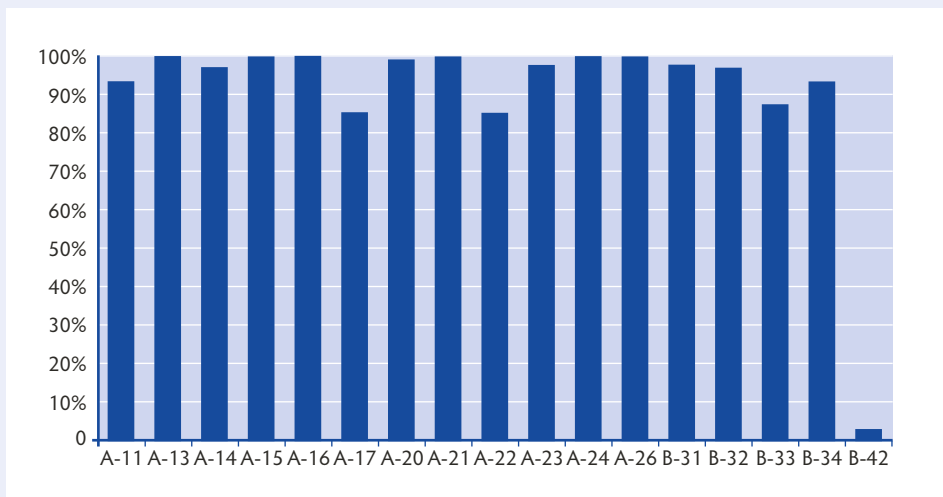


Tableau 2 – Exécution de paiements de crédits pour 2008⁵

Titre Chapitre	Description Chapitre	Paiement crédits autorisés (en €)	Paiements réalisés (en €)	%
1	Personnel			
A-11	Personnel en activité	4 240 771	3 953 428	92%
A-13	Missions et déplacements	265 334	210 729	79%
A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	13 000	12 676	98%
A-15	Mobilité, échange de fonctionnaires et d'experts	108 778	108 778	100%
A-16	Service social	139 563	125 712	90%
A-17	Frais de réception et de présentation	3 000	2 560	85%
	Total du titre I	4 810 562	4 413 883	92%
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement			
A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1 501 128	1 250 057	83%
A-21	Traitement des données	1 658 791	1 134 845	68%
A-22	Biens meubles et frais accessoires	78 000	22 062	28%
A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	229 788	216 756	94%
A-24	Affranchissement et télécommunications	97 761	71 742	73%
A-26	Études, enquêtes, consultations	541 727	472 456	87%
	Total du titre II	4 107 195	3 167 918	77%
3	Dépenses de fonctionnement			
B-31	Réseaux	4 242 606	2 244 240	53%
B-32	Recherches et études	4 759 157	3 046 121	64%
B-33	Information et communication	2 805 199	1 232 021	44%
B-34	Relations avec les Communautés européennes	1 799 278	929 604	52%
B-39	Réserve pour Titre III	0	0	
	Total du titre III	13 606 240	7 451 986	55%
4	Autres dépenses			
B-42	RAXEN_CT	138 379	96 460	70%
	Total du titre IV	138 379	96 460	70%
	Total général	22 662 376	15 130 247	67%

5 Les paiements de crédits autorisés comprennent, outre le budget voté par autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les paiements de crédits divers pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

% d'exécution de paiements de crédits

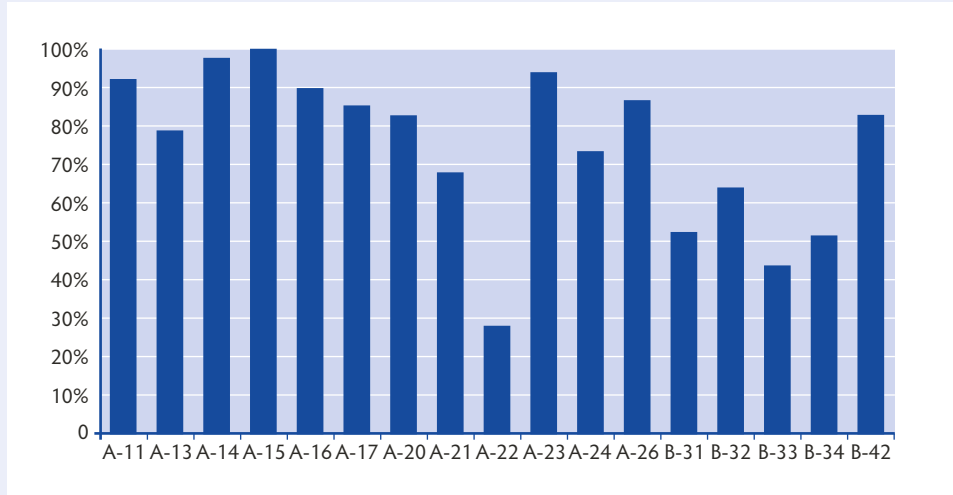


Tableau 3 – Situation des engagements restant à liquider au 31/12/2008

Titre Chapitre	Description Chapitre	Engagements 2008 (en €)	Paiements 2008 (en €)	RAL 2008	% tant à liquider
1	Personnel				
A-11	Personnel en activité	3 968 441	3 924 476	43 965	1%
A-13	Missions et déplacements	217 125	196 401	20 724	10%
A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	12 676	12 676	0	0%
A-15	Mobilité, échange de fonctionnaires et d'experts	108 778	108 778	0	0%
A-16	Service social	118 229	105 379	12 850	11%
A-17	Frais de réception et de présentation	2 560	2 560	0	0%
	Total du titre I	4 427 809	4 350 270	77 539	2%
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement				
A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	853 085	608 431	244 654	29%
A-21	Traitement des données	887 165	392 126	495 039	56%
A-22	Biens meubles et frais accessoires	66 656	22 062	44 594	67%
A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	209 767	201 256	8 511	4%
A-24	Affranchissement et télécommunications	95 361	69 884	25 477	27%
A-26	Études, enquêtes, consultations	386 270	316 999	69 271	18%
	Total du titre II	2 498 304	1 610 758	887 546	36%
3	Dépenses de fonctionnement				
B-31	Réseaux	2 702 003	781 634	1 920 369	71%
B-32	Recherches et études	1 668 321	14 824	1 653 497	99%
B-33	Information et communication	1 933 796	716 995	1 216 801	63%
B-34	Relations avec les Communautés européennes	1 218 876	430 050	788 826	65%
B-39	Réserve pour le Titre III	0	—	—	0%
	Total du titre III	7 522 996	1 943 503	5 579 493	74%
4	Autres dépenses				
B-42	RAXEN_CT	4 654	4 654	0	0%
	Total du titre IV	4 654	4 654	0	0%
	Total général	14 453 763	7 909 185	6 544 578	45%

Ventilation des engagements restant à liquider

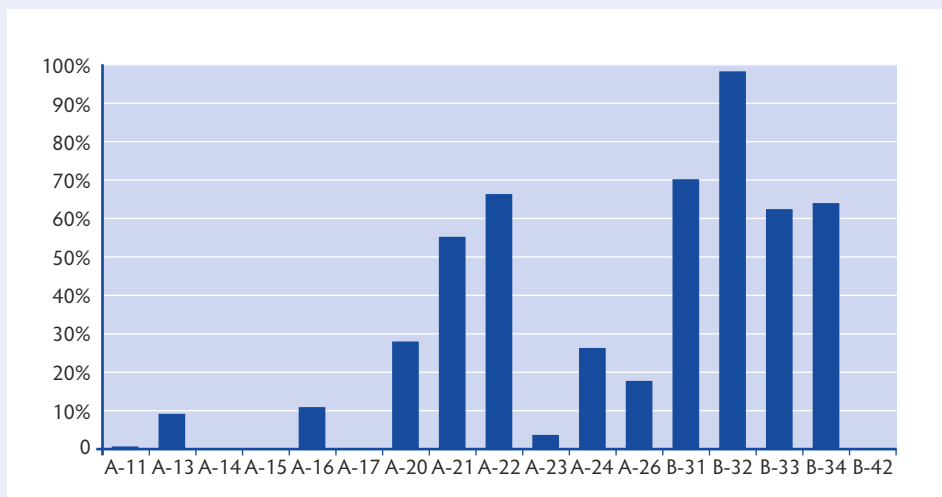


Tableau 4 – Délais de paiement et suspension des délais de paiement

Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nbre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nbre de paiements tardifs	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)
15	0	0	0 %	0	0	0 %	0
30	1 159	1 014	87,49 %	13,73	145	12,51 %	44,21
45	591	487	82,40 %	19,95	104	17,60 %	69,99
60	0	0	0 %	0	0	0 %	0
90	0	0	0 %	0	0	0 %	0
105	0	0	0 %	0	0	0 %	0
114	0	0	0 %	0	0	0 %	0
Nombre total de paiements							
	1 750	1 501	85,77 %		249	14,23 %	
Délai de paiement moyen							
	21.33			15,75			54.98

Intérêts moratoires payés en 2008

Grand livre	Description	Montant (Eur)
60810000	Intérêts bancaires, paiements tardifs du PO FRA. 947 de préfinancement du projet sur les droits des enfants	293,54

Tableau 5 – Situation des revenus et recettes en 2008

Injonctions de récupération de l'année en cours

Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
2000	Subvention Communauté européenne	2008	15 000 00 0,00	15 000 000,00	0
9000	Recette divers	2008	2 966,67	2 966,67 ⁶	0
	TOTAL		15 002 966,67	15 002 966,67	0

Injonctions de récupération reportées

Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
2000	Subvention Communauté européenne	2007	0	0	0
9000	divers	2007	0	0	0
	TOTAL		0	0	0

Tableau 6 – Classement chronologique des injonctions de récupération

Aucun

Tableau 7 – Dérogations aux injonctions de récupération

Aucun

6 En raison de problèmes techniques, le montant a été reversé à la Commission européenne en tant que résultat de l'exécution 2008.

Tableau 8 – Procédures négociées et résumé des contrats

	Travaux		Fournitures		Services		TOTAL		
	Nombre de contrats signés	Montant des contrats	Nombre de contrats signés	Montant des contrats	Nombre de contrats signés	Montant des contrats	Nombre de contrats signés	Montant des contrats	
Méthode d'attribution	Prix le plus bas	—	—	—	—	—	—	—	
	Offre la plus avantageuse économiquement	—	—	—	—	354	5 440 301	354	5 440 301
	TOTAL					354	5 440 301	354	5 440 301
Procédures négociées	Inférieur ou égal à 60 000	—	—	5	65 590	7	108 048	12	173 638
	Entre 60 000 et 133 000	—	—	—	—	9	66 198	9	66 198
	Procédures accélérées	—	—	—	—	—	—	—	—
	Après échec d'un appel d'offres public	—	—	—	—	16	931 796	16	931 796
	Prolongation d'un contrat existant	—	—	—	—	—	—	—	—
	Autres motifs juridiques et techniques	— ⁷	— ⁷	—	—	1	7 058	1	7 058
	TOTAL			5	65 590	33	1 113 100	38	1 178 690
Contrats-cadres⁸	Interinstitutionnel	—	—	5	123 619	23	930 220	28	1 053 839
	Autre	—	—	—	—	—	—	—	—

Tableau 9 – Contrats de construction et contrats secrets

L'Agence a contribué (avec le propriétaire) à la remise à neuf de l'immeuble. Sur recommandation de la Cour, ce montant a été considéré comme un actif (et non comme une dépense). Le montant total s'est élevé en 2008 à 857 325,05 euros.

⁷ Contrat de crédit-bail – 1 173 925 euros (art. 126, par.1, point h), RE)

⁸ Uniquement les contrats-cadres attribués dans le cadre d'une procédure associant d'autres institutions ou organes européens

Tableau 10 – Compte de résultat économique

	2008	2007
	€	€
Ressources fondées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Subventions virées par la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE collaborant avec l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Recettes provenant d'opérations à caractère administratif	2 966	-
Autres revenus d'exploitation	14 192 491	14 281 336
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	14 195 457	14 281 336
Dépenses administratives	-6 682 088	-5 238 187
Dépenses de personnel	-3 831 293	-3 532 169
Dépenses relatives à l'actif immobilisé	-254 634	-167 949
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-2 596 161	-1 538 069
Dépenses opérationnelles	-7 572 585	-3 450 141
Gestion centralisée directe	-	-
Gestion centralisée indirecte	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres dépenses opérationnelles	-7 572 585	-3 450 141
TOTAL DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES	-14 254 673	-8 688 328
BÉNÉFICE/(PERTE) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-59 216	5 593 008
Recettes financières	-	-
Charges financières	-	-
La part des bénéfices ou pertes nets des entreprises liées ou conjointes est calculée selon la méthode de mise en équivalence	-	-
BÉNÉFICES/(PERTES) SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-59 216	5 593 008
BÉNÉFICE/(PERTE) COURANT		
Participation minoritaire	-	-
Recettes exceptionnelles (+)	-	-
Charges exceptionnelles (-)	-	-
BÉNÉFICE/(PERTE) EXCEPTIONNEL	-	-
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	-59 216	5 593 008

Tableau 11 – Bilan

	31.12.2008	31.12.2007
	€	€
A. ACTIFS IMMOBILISÉS	1 366 591	442 432
Immobilisations incorporelles	84 048	109 324
Immobilisations corporelles	1 282 543	333 108
Valeurs immobilières	-	-
Prêts	-	-
Préfinancement long terme	-	-
Créances long terme	-	-
B. ACTIFS CIRCULANTS	8 252 685	8 486 872
Stock	-	-
Préfinancement court terme	17 776	-
Créances court terme	435 104	291 067
Valeurs mobilières court terme	-	-
Valeurs disponibles	7 799 805	8 195 805
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	9 619 276	8 929 304
C. PASSIF IMMOBILISÉ	-	-
Dettes salariales	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières	-	-
Autres dettes à long terme	-	-
TOTAL DU PASSIF IMMOBILISÉ	-	-
D. DETTES À UN AN ET PLUS	2 385 613	1 636 425
Dettes salariales	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières	-	-
Dettes court terme	2 385 613	1 636 425
TOTAL DES DETTES	2 385 613	1 636 425
E. ACTIFS / PASSIFS NETS	7 233 663	7 292 879
Réserves	-	-
Résultat reporté	7 233 663	7 292 879
B. Participation minoritaire	-	-
TOTAL ACTIF / PASSIF NET	7 233 663	7 292 879

Tableau 12 - Hors bilan Aucun article hors bilan

There are no off-balance sheet items

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Rapport d'activité annuel 2008

Design et mise en page: red hot 'n' cool, Vienne

2009 - 36 pp, - 21 x 29.7 cm

ISBN-13: 978-92-9192-317-5

DOI: 10.2811/5470

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.



FRA - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
A-1040 Vienne, Schwarzenbergplatz 11
Tel.: +43 1 580 30 - 0
Fax: +43 1 580 30 - 693
E-Mail: information@fra.europa.eu
<http://fra.europa.eu>

